

## Séance publique du 22 février 2008

L'an deux mil huit le vingt-deux février à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, M. Arsène INIZAN, 5ème Adjoint, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémi LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, Mme Louisette LE ROUX.

Absents : M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2008

Date de Publication : 25 février 2008

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

|  |
|--|
| <b>Objet</b> : Rue Morice du Parc : Programme « cadre de vie » |
|--|

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie, rue Morice Du Parc pour lequel une délibération a été prise le 19 décembre 2007 pour la réalisation de travaux d'effacements de réseaux.

Pour mémoire l'estimation des dépenses se décomposait comme suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| - Réseau B.T. ....  | 77 748,80 € H.T. |
| - Eclairage public .....  | 31 992,98 € H.T. |
| Sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'électrification de PLOUIGNEAU |                  |
| - Réseau téléphonique .....   | 2 626,68 € H.T.  |
| Sous maîtrise d'ouvrage de la commune de GUERLESQUIN                |                  |

Soit un total de ..... **112 368,46 € H.T.**

En complément à ces travaux d'effacements de réseaux un projet structurant d'aménagement et de mise en valeur du cadre de vie sur l'ensemble de la voie

### AXES PRINCIPAUX DE CET AMENAGEMENT

**Amélioration de la sécurisation des déplacements grâce a un plan de circulation favorisant les déplacements doux (cyclistes et piétonniers) tout en incitant les automobilistes à ralentir du fait du rétrécissement de la chaussée.**

Créer sur l'ensemble un cheminement sécurisé pour les cyclistes avec desserte de l'école du Roudour.

Du côté droit en venant du centre ville, création d'un couloir de circulation réservé aux vélos en parallèle avec le trottoir sur la partie la plus large de la voie avec ensuite l'intégration de ce couloir au trottoir sur la partie plus étroite de la voie. A noter que la voie réservée aux cyclistes sera par ailleurs bordée par un stationnement longitudinal au niveau de la partie haute de la rue (grande largeur de l'emprise).

Cet aménagement aura pour effet de rétrécir la partie de chaussée réservée aux véhicules et ainsi d'améliorer la sécurité en créant un effet de paroi dont le but sera de faire ralentir les véhicules.

Du côté gauche, le couloir de circulation réservé aux cyclistes sera intégré au trottoir et ceci sur l'ensemble de la voie.

**Utilisation de matériaux cohérents avec une démarche de développement durable et limitation de l'imperméabilisation des sols.**

Création de trottoir revêtus de sables en couche de surface (et non d'enrobé). De plus a certains endroits, création de tranchées drainantes (matériaux de type grave 20/40, géotextile et drains raccordes au réseau pluvial) afin d'éviter la circulation d'eau dans la structure de la chaussée (toujours préjudiciable a la structure des chaussée)

## DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

- Dépose des bordures existantes, déblais, pose de bordures en intégrant l'accès au futur E.H.P.A.D., réalisation des trottoirs, des bandes cyclables et des stationnements.
- Extensions localisées du réseau d'eau pluviale en y intégrant un réseau apte à recevoir les eaux pluviales du futur E.H.P.A.D.
- Reprofilage aux enrobés de la chaussée et mise en oeuvre d'un tapis d'enrobé sur l'ensemble de la voie.
- Réalisation des travaux de peinture (marquages pistes cyclables, stationnements, axe de chaussée)
- A noter qu'il serait également possible d'intégrer à cet aménagement 2 à 3 mini ronds points à placer aux intersections des voies (ainsi qu'un au niveau de l'accès au MOL)

**Conclusion** : Le coût réalisation de l'ensemble de ces travaux avoisinerait les 200 000 euros H.T. Il est donc proposé de réaliser ces travaux en plusieurs tranches en commençant par la réalisation du cote droit (Du centre ville vers l'école du Roudour) sur la zone correspondant a l'effacement de réseau). L'estimatif des travaux s'élève à 71 890, 00 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés selon le dispositif « CADRE DE VIE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'aménagement de voirie 1ère tranche de 71 890,00 € H.T à adosser aux travaux d'effacement de réseaux.
- Sollicite la subvention du Conseil Général (Programme Cadre de vie).
- Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des aides pouvant être obtenues pour ce dossier.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces à intervenir et à faire réaliser les travaux.
- Décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : à compter du second semestre 2008.